



# ANTIBRETT 2.0

Produit à base d'écorces de levures, d'enzyme  $\beta$ -glucanase et de chitosan pour l'élimination des levures du genre *Brettanomyces* et pour l'adsorption des phénols volatils

## → DESCRIPTION TECHNIQUE

**Antibrett 2.0** est un produit novateur à base d'écorces de levures, d'enzyme  $\beta$ -glucanase et de chitosan fongique. Ses composants sont particulièrement actifs pour inhiber les levures du genre *Brettanomyces* et ont des propriétés adsorbantes des 4-éthylphénols et des 4-éthylguaiacol, composés qui confèrent au vin des odeurs désagréables de sueur de cheval, d'odeurs médicales et de sparadrap. Ces écorces de levures bénéficient d'un process de production spécifique, qui permet de ne dégrader que la paroi cellulaire, en particulier la chitine, tout en préservant la structure de la membrane cytoplasmique.

**Antibrett 2.0** inhibe, grâce à l'action antimicrobienne, la production de vinylréductase qui participe à la transformation des acides cinnamiques naturellement présents dans le vin, en dérivés éthyliques correspondants qui sont responsables d'odeurs imputables aux *Brettanomyces*.

L'utilisation d'au moins 15 mg/L d'anhydride sulfureux libre, renforce l'action antiseptique envers les *Brettanomyces*. **Antibrett 2.0** peut être utilisé aussi bien en traitement curatif que préventif : les *Brettanomyces* ont en effet un temps d'incubation très long (3-8 mois), délai au cours duquel les odeurs désagréables ne sont pas toujours perceptibles.

**Antibrett 2.0** peut aussi être utilisé sur les vins en fermentation.

**Antibrett 2.0** peut s'avérer efficace pour éliminer des odeurs anormales, telles que celles de fûts sales et moisies présentes dans certains vins

## → COMPOSITION ET CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Ecorces de levures, chitosan produit par *Aspergillus niger*,  $\beta$ -glucanase.

Produit conforme aux normes du Codex Œnologique International. Pour usage œnologique.

## → DOSES D'EMPLOI

De 5 à 25 g/hL en fonction du degré de contamination. La dose employée ne doit pas dépasser 80 g/hl.

## → MODE D'EMPLOI

Traiter la masse en prenant soin de bien homogénéiser le produit. Laisser en contact pendant 8-10 jours, puis soutirer. Il est conseillé une teneur en  $\text{SO}_2$  libre supérieure à 15mg/L. Contrôler la stabilité protéique après l'ajout d'**Antibrett 2.0**.

## → CONSERVATION ET CONDITIONNEMENTS

Conserver dans un lieu frais et sec à l'abri de la lumière et des sources de chaleur directes.

- Boîte de 500 g en carton de 4 kg

